

**INFORMATIONS SUR LA FORMATION THEORIQUE**

La formation théorique préalable au passage du permis moto catégorie A2

**Vous devez avoir 16 ans minimum pour passer le code pour le permis A2. Cependant, l'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, l'épreuve théorique est spécifique aux deux-roues** et vous devez passer l'examen même si vous avez réussi l'ETG (Épreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

**Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :**

1. Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
2. Le conducteur ;
3. La route ;
4. Les autres usagers de la route ;

5. La réglementation générale ;
6. Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;
7. Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
8. Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
9. Et enfin, les premiers secours.

La Sécurité Routière propose sur son site [quelques questions pour vous entraîner](#). Allez jeter un œil !

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

**L'ÉPREUVE DE CODE (ETM)**

Pour passer l'épreuve du code moto, il faut avoir au moins 17 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, les conditions d'examen du code de la route ont changé : le code moto est désormais différent de celui relatif aux futurs automobilistes.

**Puis-je passer mon permis moto avec le code auto ?**

Non. Désormais, l'obtention des permis de conduire A2 est conditionnée par la réussite à l'examen théorique général moto (ETM), communément appelé code moto. La nouvelle épreuve prend en compte les spécificités de ce moyen de transport. Plus fragiles sur la route, les motards représentent 19% des tués sur la route, alors qu'ils ne sont que 1,6% des usagers.

**Comment s'inscrire à l'examen du code de la route moto ?**

Pour vous inscrire à l'épreuve, vous devez constituer un dossier sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), qui vous attribuera un code NEPH ou auprès de votre auto-école.

Le tarif de l'inscription à l'examen est de 30 €. Vous pouvez également passer le code moto en candidat libre.

**Combien de questions comporte le code moto ? Combien de temps dure l'épreuve ?**

Pendant l'examen, vous aurez 30 secondes pour répondre à chacune des 40 questions réalisées sous forme d'images fixes et de vidéos. L'examen, qui dure environ 30 minutes, se tient dans l'un des centres agréés. Vous pouvez vous inscrire du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

**Comment réussir son examen du code moto ?**

Pendant l'épreuve, vous devrez avoir répondu correctement à 35 des 40 questions posées. Vous pouvez vous entraîner en auto-école ou encore sur les nombreux sites Internet ou applications mobiles, qui proposent des questions à choix multiples. Vérifiez que ces services sont bien à jour de la réforme de mars 2020.

**Comment se déroule l'épreuve du code de la route moto ? Que dois-je apporter ?**

Munissez-vous de votre convocation et d'une pièce d'identité Carte d'identité, Passeport, permis de conduire pour un second permis, titre de séjour. Le jour de l'examen, veillez à être à l'heure. Rendez-vous à votre centre au moins 15 minutes avant le début de la session. Une fois celle-ci commencée, vous avez 30 secondes pour répondre à chacune des 40 questions sur la tablette qui vous est attribuée. Vous pouvez vérifier le temps restant grâce à un chronomètre, qui reste affiché en permanence. Pour éviter les fraudes, vous n'avez le droit à aucune aide extérieure ni aucun document ou dispositif électronique.

**Comment connaître ses résultats à l'ETM (code moto) ?**

Une fois l'examen terminé, vous connaîtrez votre résultat dans les 24 heures. Si vous avez passé le code depuis un de nos centres agréés, votre résultat vous sera communiqué par email et depuis l'espace membre, dans la rubrique "mes examens". Si vous étiez inscrit via une auto-école, celle-ci vous le communique personnellement.

*La validité de l'ETM*

Une fois décroché, le Code de la route moto restera valable 5 ans pour autant de présentation hors circulation nécessaire à votre réussite.

**L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS A2.****Conditions de passage**

Les pièces à fournir pour passer l'examen sont, Carte d'identité, Passeport, permis de conduire pour un second permis, titre de séjour, Les examens pratique et théorique se déroulent du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, Pour se présenter aux épreuves pratiques il faut avoir au moins 18 ans; il faut avoir réussi l'examen du code de la route moto. Le permis A, s'obtient par une formation complémentaire de 7 heures après deux ans de permis A2.

Ces épreuves se déroulent en deux parties : des **épreuves Plateaux**, qui vous rendent admissible à l'**épreuve Circulation**.

I/ **Les 6 épreuves plateaux :**

**L'obtention du plateau ouvre l'accès à 5 épreuves en circulation et pour 3 ans à compter de la date d'obtention du plateau.**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, l'interrogation orale ainsi que les vérifications sur la moto sont intégrées à l'Épreuve Théorique Moto. La durée du plateau s'est raccourcie (environ 10 minutes par candidat contre 15 avant la réforme moto). Vous devez effectuer le parcours hors circulation d'une seule traite en enchaînant tous les exercices. Pas de panique en cas de faux départ ! Vous avez droit à un second essai.

L'épreuve hors circulation comporte les exercices suivants :

- Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur (vous devez débrancher la moto puis la déplacer en marche avant et arrière).
- La maîtrise de la moto à allure réduite sans passager (pour obtenir A à cette étape chronométrée vous devrez réaliser un temps supérieur ou égal à 16").
- Le freinage (une fois la vitesse minimale de 50 km/h atteinte avec une marge de + ou - 5 km/h pour la catégorie A1, il vous faudra effectuer un freinage pour vous arrêter dans une zone définie et différente selon que la piste est sèche ou humide).

- La maîtrise de la moto à allure réduite avec passager.
- Le slalom et l'évitement (pour la remontée en slalom vous devrez rouler à 40 km/h minimum avec une marge de + ou - 5 km/h pour la catégorie A1, 50 km/h pour aborder l'évitement au retour avec une marge de 5 km/h pour les deux catégories. La grande nouveauté réside dans la prise en compte du gabarit scooter lors de la phase d'évitement).

Chacune des épreuves est notée séparément. Les notes vont de A (niveau bon) à C (niveau insuffisant). L'épreuve "sans moteur" est notée A ou B et n'est pas éliminatoire. Dans toutes les autres épreuves, la note C est éliminatoire.

Pour être admis à l'épreuve "hors circulation", vous devrez obtenir la note A ou B.

La note C obtenue aux deux essais est éliminatoire. La chute, elle, entraîne la notation C et l'interruption de l'examen sauf si elle intervient au moment du déplacement de la moto sans l'aide du moteur.

Vous devez réussir l'épreuve hors circulation pour passer l'épreuve en circulation. Une fois obtenue, l'épreuve hors circulation est valable 3 ans dans la limite de 5 passages circulation.

*La nouvelle grille de notation*

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément les critères d'évaluation ! **Voici la nouvelle grille de notation utilisée lors de l'épreuve hors circulation depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 :**

CRITÈRES	NOTATION
Exercice correctement réalisé	A
3 pieds au sol ou 2 pieds au sol si l'exercice de déplacement de la moto sans l'aide du moteur est incorrectement réalisé (hors zones neutralisées)	A
Pied au sol supplémentaire (hors zones neutralisées)	B
Obstacle déplacé ou renversé (hors cônes de l'évitement)	B
Défaut de maîtrise du freinage identifié par une roue décollée et/ou une position inadéquate du candidat	B
Temps compris entre 14 et moins de 16 secondes	B
3 <sup>ème</sup> rapport de vitesses non engagé avant le 1 <sup>er</sup> cône du slalom ou avant la ligne C6, au freinage ou à l'évitement	B
Temps inférieur à 14 secondes	C
Distance de freinage non respectée	C
Anticipation du freinage	C
Non respect de la vitesse minimum	C
Erreur de parcours	C
Cône d'évitement déplacé ou renversé	C
Sortie de terrain	C
Obstacle non franchi	C
Arrêt hors zone	C
2 B	C
Chute de la machine (sauf lors de l'exercice du déplacement de la moto sans l'aide du moteur)	INTERRUPTION
Notation C au cours du deuxième essai	INTERRUPTION

II/ Pour l'épreuve de circulation, vous devrez :

**Avec la réforme moto, la durée du plateau a été réduite au profit de l'examen en circulation.** La durée de ce test est de **40 minutes** (35 minutes de conduite effective dont environ 5 minutes de conduite autonome).

L'examen en circulation a pour but d'évaluer **votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre.** L'examineur et votre formateur vous suivent en voiture. Les indications de direction sont données au moyen de la liaison radio. Dans la mesure du possible, l'épreuve en circulation a lieu sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Pour évaluer le niveau d'autonomie de votre conduite, on vous demandera de suivre un itinéraire balisé par des panneaux.

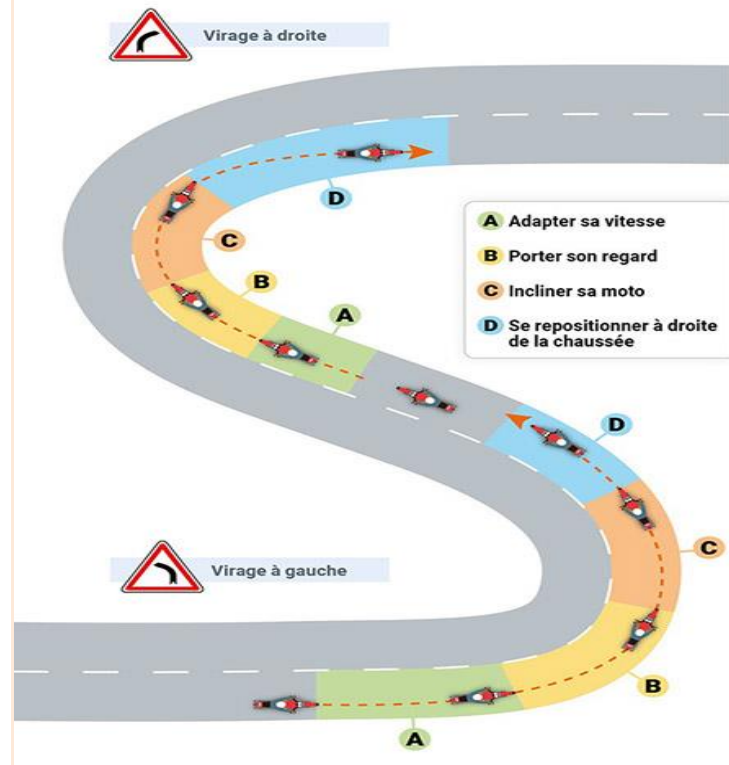
**A/ Pour obtenir le permis moto, vous devrez posséder 5 compétences dont 3 majeures :**

1. Connaître et maîtriser son véhicule (savoir s'équiper et s'installer, savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes).
2. Appréhender la route (prendre l'information soit contrôler régulièrement l'environnement, adapter son allure aux circonstances, appliquer l'ensemble des règles qui régissent le Code de la route).
3. Partager la route avec les autres usagers (communiquer avec les autres usagers à l'aide des feux, avertisseurs et partager la chaussée en adoptant la trajectoire de sécurité ci-dessous notamment, maintenir les espaces de sécurité).

**B/ La trajectoire de sécurité :**

4. En proposant une approche différente de la conduite, la trajectoire de sécurité a pour objectif de diminuer le nombre de motards tués sur les routes. Elle figure parmi les changements significatifs souhaités par le ministère de l'Intérieur. Comme le montre le schéma ci-dessous, **cette méthode consiste à adapter son allure avant de prendre une courbe, de se positionner à droite ou à gauche selon le sens du virage, de maintenir son allure dans la courbe pour se**

replacer normalement en sortie de virage.



**C/ posséder 2 compétences transversales :**

5. La courtoisie (soit la capacité à interagir et avoir une attitude préventive à l'égard des autres usagers)

L'autonomie et la conscience du risque (soit l'aptitude à analyser et réagir efficacement à une situation et la capacité de conduire de façon sûre et autonome).

À l'issue de l'épreuve circulation, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. La réussite est soumise à une notation minimum de 21 points sur 27.

**Attention : Toute action, non-action ou tout comportement dangereux du candidat le plaçant, lui ou les autres usagers, dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des autres, constitue une erreur éliminatoire.**

**De même, le non-respect du Code de la route (franchissement d'une ligne continue, circulation en sens interdit, non-respect des priorités...) est également éliminatoire.**

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable et visible dès le lendemain de l'examen. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
<b>Courtoisie</b>								
<b>Total général</b>								

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

**Minimum 21 points**

COMPOSITION DE L'EQUIPE ANTI-FLASH. SECRETARIAT & ACCUEIL : FABIENNE.  
L'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE MOTO ET RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : XAVIER.

## LA FORMATION PRATIQUE DU PERMIS A2 AU SEIN DE VOTRE ECOLE DE CONDUITE.

### L'EVALUATION DE DEPART :

Toute formation ne pourra commencer qu'après avoir réalisé une évaluation de départ, obligatoire, et préalable à la formation .

Celle-ci aura une durée de deux heures et sera réalisée pour sa partie connaissances théoriques au sein de l'auto-école et pour la partie pratique sur la moto de la catégorie choisie, sur la piste moto de l'auto-école.

Il s'agit pour la moto-école d'évaluer le volume d'heures prévisionnel de votre formation en fonction de vos connaissances théoriques et de vos aptitudes pratiques.

Mais cela reste une estimation ! Le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage.

Le nombre d'heures de leçons ne pourra pas être inférieur à 20 dont 8 heures hors circulation (plateau) et 12 heures en circulation. Il s'agit d'un minimum réglementaire.

Une exception cependant : si vous êtes déjà titulaire du permis moto catégorie A1, le minimum réglementaire passe à 15 heures (5 heures de plateau et 10 heures de circulation).

### LA FORMATION PRATIQUE :

Sera réalisée en deux séquences de formation :

**Une séquence HORS CIRCULATION sur la piste MOTO de l'auto-école**, située suivant le trafic entre 10 et 20 minutes de l'établissement et qui se situe à **l'hippodrome Pont de Vivaux 13010 MARSEILLE**. Cet emplacement est disponible tous les jours de la semaine hormis lors des courses PMU. Il est suffisamment vaste pour permettre une bonne préparation à l'examen hors circulation (maniabilité).

Cours de conduite moto d'une durée de 3 heures sur piste, soit le matin ou l'après-midi tous les jours de la semaine.

La formation est décomposée sous forme d'atelier individuel, respectant une progressivité pédagogique du programme global à acquérir.

Cette formation tant théorique, que pratique, vous permettra de progresser au plus vite tout en préservant votre sécurité.

#### Exemple d'ateliers :

- 1 : maîtrise des commandes : frein arrière, embrayage accélérateur.
- 2 : savoir monter et rétrograder ses vitesses.
- 3 : savoir freiner du frein arrière et des deux freins (théorie moto / pilote et pratique)
- 4 : la moto son équilibre, ses transferts de poids etc. (théorie)
- 5 : le pilote son équilibre, sa vision, son corps, sa position etc. (théorie)
- 6 : allure lente et motricité (pratique)
- 7 : etc.

L'objectif étant d'être suffisamment maître de son engin pour passer l'épreuve pratique hors circulation.

**Une séquence EN CIRCULATION** (agglomération, route, autoroute, virages...), pour la préparation à l'examen circulation.

Cette séquence individuelle ou en groupe, comprend une partie théorique en salle au sein de l'auto-école d'une durée de 1h30, sous forme de projections vidéos et d'explications sur les contenus et les attentes concernant cette épreuve en circulation avec une partie de mise en pratique sur route d'une durée de 2h30.

Cette mise en pratique sur tous types de routes est renouvelée en séance de 2 ou 3 heures.

L'objectif étant d'être suffisamment maître de son engin pour passer l'épreuve pratique en circulation.

## LE PROGRAMME DE FORMATION A2

### Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé, :

Compétence : 1 & Compétences associées

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
  - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
  - Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité.
  - Démarrer et s'arrêter en toute circonstances.
  - Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
  - Maîtriser la réalisation d'un freinage.
  - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
  - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
  - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage.
  - Maîtriser les techniques d'inclinaison.
  - Réaliser un freinage d'urgence.

### Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Compétence : 2 & Compétences associées :

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

### Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers associées :

Compétence : 3 & Compétences associées :

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

### Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Compétence : 4 & Compétences associées :

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'éco conduite.

## LES DIFFERENTES FILIERES POSSIBLES

	A1	A2 ou (A2 automatique)	A
A PARTIR DE	16 ANS	18 ANS	2 ANS PERMIS A2
FORMATION PRATIQUE MINIMUM	20 HEURES DE FORMATION	(15 Heures si permis A1) SI NON 20 HEURES DE FORMATION	7 HEURES DE FORMATION
TYPES DE MOTOCYCLETTES OU TRICYCLES A MOTEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motocyclettes cylindrée maxi 125cm<sup>3</sup> puissance max 11kW rapport poids/ puissance : inférieur ou égal à 0,1 kW/kg.</li> <li>• Tricycles à moteur : puissance inférieure ou égale à 15 kW</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motocyclettes puissance max 35kW Le rapport poids/ puissance : inférieur ou égal à 0,2 kW/kg.</li> <li>• La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW</li> </ul>	<p>Pour obtenir la catégorie A</p> <p style="font-size: 1.2em; font-weight: bold;">Motocyclettes toutes puissances:</p> <p>Obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et de suivre une formation de 7 H.</p>